

Date de convocation : 13 décembre 2023

Date d'affichage : 13 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

L'an **deux mil vingt-trois**, le **dix-neuf décembre** à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. BAPTISTA Paulo, Maire.

Etaients présents : M. COUBARD Anthony, COUTARD Franck, DULUARD Alexandre, GRUAU Francis, LÉBOUCHER Grégory, MARTIN Romuald, REYNAERT Johan, Mmes AGIN Christine, BRIFFAULT Agnès, GOUALARD Aurélie, LOUVEAU Béatrice.

Absents excusés : Mme GUITTET-ALANIC Emilie (procuration à Mme AGIN Christine), Mme GUERRIER Mathilde.

Secrétaire de séance : Mme BRIFFAULT Agnès.

Le conseil municipal examine les questions inscrites à l'ordre du jour :

1. VALIDATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/11/2023,
2. DEVIS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RUE DES ECHELLES,
3. RENOUVELLEMENT BAIL DU COMMERCE (tarif loyer, frais, ...),
4. PRIME POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE POUR LES 3 SALARIÉS,
5. CHOIX DU MODE DE PUBLICITE DES COMPTES RENDUS,
6. VALIDATION ZAER SUITE CONCERTATION,
7. DIVERS.

L'ensemble des membres présents ont validés le compte rendu du 14 novembre 2023.

### **DEVIS ASSAINISSEMENT RUE DES ECHELLES**

Délibération n° 2023-11-038

Pour faire suite à la réunion du conseil municipal du 14 novembre 2023, il a été demandé des devis complémentaires à 2 autres sociétés pour les travaux de raccordement pour l'assainissement collectif sur une partie de la rue des échelles.

Après comparaison des 3 devis reçus et après en avoir délibéré, la majorité des membres présents (1 abstention) décide de retenir la société CHAPRON sise 19 avenue des sports 53600 Sainte Gemmes le robert a été retenue pour un montant HT de 19 017.00 € (option essai des réseaux incluses).

Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

**RENOUVELLEMENT DU BAIL DU COMMERCE**

Délibération n° 2023-11-039

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le bail du commerce est arrivé à échéance en janvier 2021 et qu'à ce jour il n'a pas été renouvelé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de renouveler le bail commercial pour le commerce « le bistrot du village » dans les mêmes conditions que le bail précédent, maintien du loyer à 100.33 € HT. Un nouvel état des lieux sera fait pour mettre à jour l'inventaire.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le bail commercial et tous les documents s'y rapportant, les frais d'acte notarié étant à la charge des locataires.

**MISE EN PLACE DE LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE**

Délibération n° 2023-11-040

M. le Maire, présente les différentes conditions pour la mise en place de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle

**Après en avoir délibéré, le Conseil, décide à la majorité des membres présents (1 abstention) :**

- que la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée aux agents remplissant les conditions réglementaires, et selon les modalités ci-dessous :

<b>Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023</b>	<b>Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat</b>
<b>Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €</b>	<b>700 €.</b>

- de prévoir les crédits correspondants au budget,

**CHOIX DU MODE DE PUBLICITE DES ACTES LOCAUX**

Délibération n° 2023-11-041

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2022-07-25 qui avait été prise le 5 juillet 2022, le site internet n'étant pas mis en place, le choix des modalités de publicité étaient les suivantes : Publicité par affichage et publication papier (les actes étant tenus à la disposition de public en mairie, de manière permanente et gratuite).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier les modalités de publicité, comme suit :

- mise en ligne sur le site internet de la commune
- et publication sur papier (les actes étant tenus à la disposition du public en mairie, de manière permanente et gratuite).

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES**

Délibération n° 2023-11-041

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

M. le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 22 novembre 2023 au 8 décembre 2023, aucune observation n'a été apportée.

M. le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

Oùï l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- DEFINIT comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées figurant en annexe à la présente délibération
- VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones au référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de la Sarthe, ainsi qu'à LBN Communauté et à l'ADS Val de Sarthe.
- VALIDE LE PRINCIPE de l'intégration de ces zones dans le PLUi dès que la cartographie départementale sera arrêtée, en application du II de l'article L. 153-31 du code de l'urbanisme.

**DIVERS**

M. BAPTISTA informe que la CAF subventionnerait le projet de la MAM à hauteur de 158000 € et que le dossier DETR a été déposé.

Pour information, le carnaval des écoles aura lieu à Brains au parc des Touches le 23 mars 2023.

L'impression du bulletin est lancée, distribution à prévoir semaine 52 et les vœux auront lieu le samedi 13 janvier à 11h.

Mme LOUVEAU Béatrice signale que la distribution des colis s'est bien passée mais qu'il y a eu un souci, les produits n'étaient pas ceux prévus au départ. Des crayons ont été ajoutés au colis mais ils ne fonctionnent pas, à revoir.

Pour information, le tarif de l'eau va augmenter sur 2024.

Il faudra prévenir le Syndicat d'Eau lorsqu'on fera des travaux de voirie sur la commune.

Concernant le cimetière, la gouttière du garage Bouteloup a été posée, la chapelle est quasi remontée, Elise est venue aider M. Robin et le toit a été refait en ardoise.

M.COUTARD Franck s'interroge sur une réunion concernant le PLUi qui aurait eu lieu le 12 décembre concernant les haies. Pas de convocation en mairie.

M. LEBOUCHER Grégory indique qu'il a vu que les travaux de la déchetterie de Brains allaient se faire en 2024. Qu'en est-il ? Le terrain n'a toujours pas été acheté, projet pour 2024.

Mme AGIN Christine fait un point concernant le SIVOS.

Date à retenir :  
Prochain Conseil Municipal le 25 janvier 2024  
Dépose des guirlandes le mercredi 10/01

M. BAPTISTA Paulo informe le conseil municipal que dans le cadre de sa délégation, il a validé :

- un devis ILLICADO – cartes cadeaux pour les agents – 152.50 TTC,
- un devis Imprimerie Cornuel – impression du bulletin municipal – 929.50 € TTC,
- un devis Imprimerie Cornuel – impression cartes de vœux – 204.00 € TTC,
- un devis M3E – audit énergétique bâtiment rue des frênes – 1200.00 € TTC,
- un devis Manton – Pièces détachées volet roulant cantine – 73.26 € TTC,
- un devis A l'eau Elec – réparation néon école – 120.00 € TTC,
- un devis Decolum – feuillard pour fixation deco Noël 360.12 € TTC,
- un devis A l'eau Elec – changement hotte commerce – 1326.91 € TTC.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h20.

Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le jeudi 25 janvier 2024 à 20h30

#### REPertoire

N° (1) : numéro de délibération

N° (2) : numéro de nomenclature

Date	N° (1)	N° (2)	Thème nomenclature	Objet	Page
19/12/2023	2023-11-038	1.3	Convention de mandats	DEVIS ASSAINISSEMENT RUE DES ECHELLES	2023-044
19/12/2023	2023-11-039	3.3	Locations	RENOUVELLEMENT DU BAIL DU COMMERCE	2023-045
19/12/2023	2023-11-040	4.5.2	Autres avantages	MISE EN PLACE DE LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE	2023-045
19/12/2023	2023-11-041	9.1	Autres domaines de compétences des communes	CHOIX DU MODE DE PUBLICITE DES ACTES LOCAUX	2023-045
19/12/2023	2023-11-042	3.5	Autres actes de gestion du domaine public	DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES	2023-046

Actes certifiés exécutoires :

- réception par le Préfet : le 05/01/2024

- publication : le 05/01/2024

#### SIGNATURES

Le Maire  
BAPTISTA Paulo

La Secrétaire de séance  
BRIFFAULT Agnès